

Conseillers en exercice : 65 Date de Publicité : 09/03/2023 Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 mars 2023 V-2023/1

Aujourd'hui 8 mars 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Le maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame Claudine BICHET de 16H23 à 16H25

Etaient Présents:

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique ARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent à partir de 15h32

Excusés:

Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIERE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU,

Absents:

Mme Béatrice SABOURET, Mme Alexandra SIARRI, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Fabien ROBERT, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Marik FETOUH, M. Guillaume CHABAN-DELMAS, Mme Pascale ROUX, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI.

Vœu proposé par Madame Myriam ECKERT concernant la suspension du jumelage entre la ville de Bordeaux et la ville israélienne d'Ashdod

« L'apartheid est un crime contre l'humanité. Israël a privé des millions de Palestiniens de leur liberté et de la propriété. Il a perpétué un système de discrimination raciale et d'inégalité. Il a systématiquement incarcéré et torturé des milliers de Palestiniens, en violation des règles du droit international. Il a, en particulier, mené une guerre contre une population civile, en particulier les enfants. »

Ces mots sont extraits d'un discours que Nelson Mandela a prononcé aux Etats-Unis en 2001, à l'occasion de sa rencontre avec Thomas Friedman, un journaliste américain juif.

L'ancien président Sud-Africain, leader incontestable et incontesté de la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination, n'est évidemment pas le seul à dénoncer cet apartheid.

A de nombreuses reprises, et malheureusement sans résultat, les différents gouvernements israéliens ont été régulièrement sanctionnés par les instances internationales pour leur non-respect des Droits Humains.

Il est de fait connu que des opérations militaires comme « Plomb durci » sont menées régulièrement par Tsahal et que des civil.e.s palestiniens désarmés sont tué.e.s.

Il est de fait connu qu'Israël occupe en toute illégalité des territoires palestiniens dont elle détourne l'eau à son profit tout en rasant les oliviers, souvent seule source de revenu des autochtones.

Il est de fait connu que le blocus de Gaza est fermement tenu, en dépit, une fois encore de multiples condamnations ; qu'il est à l'origine de nombreux morts et maintient la population gazaouie dans des conditions de vie extrêmement dégradantes et inhumaines.

Il est de fait connu que, dans les geôles israéliennes, des centaines de prisonnier.e.s palestinien.ne.s sont injustement enfermé.e.s par le truchement de la détention administrative et qu'Amnesty International dénonce depuis longtemps le fait « les enfants palestiniens soient soumis [à ce régime] depuis des décennies. »

Il est de fait connu que depuis 2002, l'Etat israélien construit un mur de séparation, appelé autrement « mur de la honte », qui coupent en deux villes et villages tandis que les Palestinien.ne.s errent pendant des heures, de check point en check point, pour se rendre à leur travail ou à l'école.

Il est de fait connu que le parlement israélien a adopté en 2018 une loi définissant le pays comme « l'Etat-nation du peuple juif », faisant de Jérusalem sa capitale et précisant que « le droit d'exercer l'autodétermination au sein de l'Etat d'Israël est réservé uniquement au peuple juif ».

Il est de fait connu que le 26 février 2023, un groupe de colons a pris pour cible la ville d'Huwura, située au Sud de Naplouse en Cisjordanie et que les violences commises ont été qualifiées par L'Union Juive Française pour la Paix de Pogrom.

Il est de fait connu que la ville israélienne d'Ashdod fut construite en 1956 sur les ruines de l'ancienne ville palestinienne d'Isdud, détruite lors de La Nakba, la « catastrophe », qui vit le déplacement forcé de 700 000 Palestiniens à la création de l'Etat d'Israël en 1948.

Il est de fait connu que Bordeaux est jumelé avec cette ville depuis le 7 décembre 1984.

Ashdod est aujourd'hui la cinquième plus grande ville d'Israël et son premier port. Son activité économique contribue réellement et efficacement à l'expansion d'un pays qui mène donc ouvertement une politique raciste.

La ville de Bordeaux, qui a fait de la lutte contre les discriminations un point central de sa politique du « vivre ensemble », ne saurait, sans se dédire, cautionner l'apartheid israélien.

Si elle a pensé un temps que ce jumelage, couplé au jumelage avec la ville palestinienne de Ramallah en 2007, pouvait contribuer à la paix entre les peuples, force est de constater que cette paix ne peut éclore tant qu'Israël maintiendra une politique impérialiste brutale.

De même, elle a à cœur de signifier son attachement indéfectible aux Droits Humains, comme le prouve l'œuvre qui se lit sur le parvis du Tribunal.

En France et dans le monde, une vaste campagne de boycott, largement suivie, vise à mettre sous pression financière l'Etat israélien afin de dénoncer et stopper son ségrégationnisme.

Il semble que cette campagne porte ses fruits et a besoin d'être rejointe et soutenue.

Début février 2023, la mairie de Barcelone a ainsi suspendu tout lien économique avec Israël ainsi que son jumelage avec Tel Aviv.

Un courrier a été adressé à Benjamin Netanyahou pour lui demander de mettre « fin à la violation systématique des droits de l'homme de la population palestinienne ».

La solidarité de la ville de Bordeaux envers le peuple Palestinien doit à son tour s'incarner par des gestes symboliques forts.

Toutes les raisons invoquées ci-dessus font sens au fait que le Conseil Municipal de Bordeaux, réuni le 8 mars 2023, émette le vœu de suspendre le jumelage entre la ville de Bordeaux et la ville israélienne d'Ashdod.

REJETE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 mars 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Myriam ECKERT